



## Compte rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 5 juillet 2023

### Département du Haut-Rhin

*Nombre des membres du Conseil Municipal élus :*

22

*Nombre des membres qui ont assisté à la séance :*

19

*L'an deux mille vingt-trois, au mois de juillet, le  
cinquième jour à la dix-neuvième heure,*

*Nombre d'absents excusés et représentés :*

2

*Le Conseil Municipal de la commune d'Issenheim,  
assemblé en session ordinaire, à la salle de Conseil  
municipal (2 rue de Rouffach 68500 ISSENHEIM),  
après convocation légale en date du 29 juin 2023,  
sous la présidence de M. Marc JUNG, Maire.*

*Nombre d'absents excusés et non représentés :*

0

*Absents non excusés :*

1

### **1) Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 24 mai 2023**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mai 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **2) Information au Conseil Municipal en matière de D.I.A.**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante des décisions qu'il a été amené à prendre, du mois de janvier au mois de juin 2023 inclus en vertu de l'article de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), conformément à l'article L2122-23 du même code.

### **3) Affaires générales**

#### **3.1) Convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur entre la Ville d'Issenheim et Caléo**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

- *D'approuver la convention avec Caléo,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.*

#### **3.2) Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

- *De valider le nouveau règlement de la Salle des Fêtes en lieu et place du règlement existant, à date d'effet du 10 juillet 2023,*
- *De mettre en place une pénalité de 300 euros en cas de non-respect des consignes de tri des déchets.*

#### **3.3) Protocole d'accord transactionnel entre la SAS PERRIN et la Ville d'ISSENHEIM**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (20 voix pour et 1 abstention), décide :*

- *De valider le protocole transactionnel annexé,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole.*

## 4) Finances

## 4.1) Modification des tarifs du cimetière

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver la revalorisation des tarifs du cimetière comme suit :

Objet	Durée	Tarifs Actuels	Proposition
Tombe non concessionnée	10 ans	120,00 €	Inchangé
<b>TOMBE SIMPLE</b>			
1ère concession ou renouvellement	30 ans	300,00 €	Inchangé
Reprise d'une concession avec caveau existant	30 ans	450,00 €	600,00 €
Renouvellement d'une concession avec ou sans caveau existant	15 ans	150,00 €	Inchangé
<b>TOMBE DOUBLE</b>			
1ère concession ou renouvellement	30 ans	500,00 €	600,00 €
Reprise d'une concession avec caveau existant	30 ans	750,00 €	1 000,00 €
Renouvellement d'une concession avec ou sans caveau existant	15 ans	250,00 €	300,00 €
<b>TOMBE TRIPLE LARGEUR</b>			
1ère concession ou renouvellement	30 ans	650,00 €	A supprimer
Renouvellement des concessions existantes	15 ans	400,00 €	450,00 €
<b>TOMBE QUADRUPLE LARGEUR</b>			
Renouvellement des concessions existantes uniquement	15 ans	500,00 €	600,00 €
<b>CASE FUNERAIRE</b>			
Jusqu'à 2 urnes 1ère concession (avec plaque de fermeture comprise)	30 ans	300,00 €	430,00 €
	15 ans	200,00 €	280,00 €
Jusqu'à 2 urnes renouvellement	30 ans	300,00 €	300,00 €
	15 ans	200,00 €	150,00 €
Jusqu'à 4 urnes 1ère concession (avec plaque de fermeture comprise)	30 ans	500,00 €	770,00 €
	15 ans	400,00 €	470,00 €
Jusqu'à 4 urnes renouvellement	30 ans	500,00 €	600,00 €
	15 ans	400,00 €	300,00 €
<b>CAVURNE (jusqu'à 6 urnes)</b>			
1ère concession ou renouvellement	30 ans	500,00 €	900,00 €
Reprise d'une concession avec caveau existant	30 ans	nouveau	1 200,00 €
Renouvellement	15 ans	250,00 €	450,00 €
<b>DROIT DE DISPERSION DES CENDRES</b>			
droit de dispersion des cendres		25,00 €	Inchangé
droit de dispersion des cendres avec plaquette et gravure		nouveau	150,00 €

- **De préciser** que la nouvelle tarification sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- **D'abroger** la délibération du Conseil Municipal en date du 7 août 2019,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à l'inscription des recettes au budget de la commune.

## 5) Ressources humaines

### 5.1) Modification du tableau des effectifs : suppression de 4 emplois permanents de la filière technique

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **D'annuler** la délibération du Conseil Municipal n°D2023-032 de Modification du tableau des effectifs,
- **De supprimer** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, 4 emplois permanents d'Agent Technique Polyvalent relevant du grade d'Adjoint technique territorial, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minute (soit 35/35èmes).

### 5.2) Modification du règlement des astreintes

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **D'adopter** le projet de règlement d'astreinte annexé avec date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- **D'abroger** la délibération n°D2022-031 de mise en place d'un règlement des astreintes,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

## 6) Urbanisme et affaires foncières

### 6.1) Convention d'occupation précaire d'un terrain communal sis rue du Canal avec Mme PERTUZON Nabilla

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **De valider** le projet de convention d'occupation précaire avec Mme PERTUZON Nabilla,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 6.2) Convention d'occupation précaire d'un terrain communal sis rue du Canal avec M. SIMON Franck

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **De valider** le projet de convention d'occupation précaire avec M. SIMON Franck,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 6.3) Convention d'occupation précaire d'un terrain communal sis rue du Canal avec M. FELTIN Jérémie

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **De valider** le projet de convention d'occupation précaire avec M. FELTIN Jérémie,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**6.4) Dénomination de voirie, lotissement « La Rencontre »**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

- *De dénommer* la nouvelle voie rue du Bois,
- *D'autoriser* Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**6.5) Dénomination de voirie, lotissement « Le Chant des Oiseaux »**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

- *De valider* la dénomination rue des Cailles au Nord et rue des Hérons au Sud du lotissement,
- *D'autoriser* Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 10 minutes.*

*Établi à Issenheim, le 6 juillet 2023*

**Le Maire**  
**Marc JUNG**

